



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents : 20 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 9 convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 28 Présents : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Abstention : Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.
Contre :

Excusés : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
Garraud (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).

Absente : Mme Keskin

Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Barnier

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques de la Commune de Le Teil, il est prévu que la commune prendra à sa charge les études et éventuels travaux de sécurisation des falaises situées dans le secteur dit du Château.

Une étude a été confiée en 2023 au Cerema qui conclue à la nécessité sur ce secteur de procéder à des travaux (purges de sécurité, démontage des filets de protection existants, pose de nouveaux filets, réalisation écran en gabion) pour un montant estimé à 420 000 € HT.

Ce type de travaux est éligible à un financement de l'État au titre du Fonds Barnier à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 210 000 € (50%) auprès de l'État au titre du Fonds Barnier pour le financement des travaux de sécurisation des falaises situées dans le secteur dit du Château, estimés à 420 000 € HT.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI

Certifié exécutoire



Le Secrétaire de séance,

Pascale TOLFO